

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage
11	9	8	21/04/2026	21/04/2026
L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LAGENTE, Maire.				VOTES
				Pour Contre Abstention
				8 0 0

Présents : Christian LAGENTE, Serge ROUQUET, Séverine CARRAT, Khaled FEZZANI, Roland OLIVET, Lucas PIVETTA, Marie-Christine MONNOYER, Maryne CORDIER, Martine CAHOURS,
Absents excusés : Gwenaëlle AIME (procuration à Christian LAGENTE), Marc VIGUIE
Secrétaire de séance : Marie-Christine MONNOYER

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)
Budget lotissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 pour le Budget Lotissement de la commune de Saint-Julia ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Lotissement pour la commune de Saint-Julia. ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Lotissement pour la commune de Saint-Julia
- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Julia,
Le 28 avril 2026

Le Maire

